

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquante et unième session (24^e session ordinaire)
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

RAPPORT SUR LE COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Au cours de la période considérée, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a tenu sa sixième session du 15 au 19 octobre 2018 et sa septième session du 1^{er} au 5 juillet 2019. La sixième session a été présidée par Mme Katja Brabec (Allemagne) et la septième par M. Jean-Charles Daoust (Canada).

2. Durant ces sessions, les délégations ont poursuivi leurs échanges de vues sur l'élaboration de normes de l'OMPI, la mise en œuvre de ces normes dans les milieux de la propriété intellectuelle et d'autres questions relatives aux données et à l'information en matière de propriété intellectuelle. Le CWS a étudié la possibilité d'utiliser de nouvelles technologies comme la chaîne de blocs dans le cadre de ses travaux et de ses projets.

3. Le rapport de la sixième session adopté par le comité¹ et le résumé du président de la septième session² sont disponibles sur le site Web de l'OMPI.

¹ https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=422823.

² https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=440982.

ÉLABORATION DE NORMES DE L'OMPI

Normes de l'OMPI adoptées et révisées

4. Le CWS a examiné des propositions d'établissement de nouvelles normes de l'OMPI ou de révision de normes existantes pour répondre aux nouvelles exigences des offices de propriété intellectuelle et des utilisateurs. À sa sixième session, le comité a adopté la norme ST.87 de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle. Grâce à la norme ST.87 de l'OMPI, les offices devraient pouvoir fournir des informations sur la situation juridique des dessins et modèles industriels d'une manière harmonisée et plus compréhensible, y compris pour les utilisateurs qui ne connaissent pas très bien les différents systèmes d'instruction des demandes de dessins et modèles industriels en vigueur dans les différents pays. À ses deux sessions, le CWS a approuvé l'établissement ou la révision des six normes suivantes :

- Norme ST.3 de l'OMPI (codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations);
- Norme ST.26 de l'OMPI (listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés au format XML);
- Norme ST.27 de l'OMPI (échange de données sur la situation juridique des brevets);
- Norme ST.37 de l'OMPI (fichier d'autorité des documents de brevet publiés);
- Norme ST.60 de l'OMPI (données bibliographiques concernant les marques); et
- Norme ST.96 de l'OMPI (utilisation du XML (eXtensible Markup Language) dans le traitement de l'information en matière de propriété industrielle).

5. L'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI sur les API Web par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est en cours. La future norme de l'OMPI devrait faciliter considérablement le traitement des données échangées entre offices de machine à machine. L'équipe d'experts élabore également de nouveaux éléments de schéma XML pour les indications géographiques et les œuvres orphelines. Par ailleurs, le CWS a pris acte de la nécessité d'étendre le champ d'application de la norme ST.96 à la "propriété intellectuelle" au lieu de la seule "propriété industrielle".

Nouveaux projets et groupes d'experts

6. Concernant son programme de travail, le CWS a créé à sa sixième session six nouvelles tâches relatives à l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI et instauré les équipes d'experts correspondantes :

- Stratégies en matière de TIC et normes de l'OMPI pour une production, un partage et une utilisation efficaces des données de propriété intellectuelle par les milieux concernés (tâche n° 58);
- Utilisation des chaînes de blocs pour la protection des droits de propriété intellectuelle, le traitement de l'information concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation (tâche n° 59);
- Codes d'identification numérique internationalement agréés en matière de données bibliographiques (codes INID) pour les nouveaux types de marques (tâche n° 60);

- Modèles et images 3D pour les objets de propriété intellectuelle à utiliser dans les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels (tâche n° 61);
- Conversion numérique en vue de la publication par voie électronique des documents de propriété intellectuelle (tâche n° 62); et
- Représentation visuelle des données XML sur la base des normes de l'OMPI relatives au XML (tâche n° 63).

7. À sa septième session, le CWS a créé une nouvelle équipe d'experts, appelée "Équipe d'experts chargée des API", et une nouvelle tâche n° 64 pour l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant les ressources en matière de propriété intellectuelle au format JavaScript Object Notation (JSON) à utiliser pour le dépôt, le traitement, la publication ou l'échange d'informations. Le CWS est également convenu que l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique donnerait la priorité à l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des marques par les offices de propriété intellectuelle.

ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'OMPI

8. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle à prendre part à l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI afin que le Bureau international puisse suivre la mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices de propriété intellectuelle et recenser les besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

9. Afin de faciliter la mise en œuvre harmonisée de la norme ST.26 de l'OMPI (listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés au format XML) par les offices de propriété intellectuelle et les déposants du monde entier en janvier 2022, le Bureau international met au point un logiciel dénommé "WIPO Sequence" pour l'établissement et la validation des demandes de brevet contenant des listages de séquences. Il s'agit du premier projet de collaboration entre les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international pour l'élaboration d'un outil commun bénéficiant à l'ensemble des parties prenantes et des utilisateurs.

10. Concernant la norme ST.27 de l'OMPI (relative aux données sur la situation juridique des brevets), le Bureau international a indiqué que 12 offices avaient fourni des tableaux de correspondance entre leurs événements nationaux ou régionaux relatifs à la situation juridique et les événements définis dans la norme ST.27 de l'OMPI, et qu'ils étaient disponibles sur le site Web de l'OMPI³. L'établissement d'un tableau de correspondance est la première étape de la mise en œuvre de la norme ST.27 et pourrait aider les offices à mieux comprendre la norme. Le tableau aiderait également les utilisateurs à utiliser des événements normalisés relatifs à la situation juridique et à être informés des événements de référence correspondants. Le CWS a également noté que des offices avaient fourni des tableaux de correspondance concernant les événements relatifs à la situation juridique des dessins et modèles industriels (ST.87) et demandé au Secrétariat de les publier sur le site Web de l'OMPI.

11. Concernant la norme ST.37 de l'OMPI (fichier d'autorité des documents de brevet publiés), le CWS a noté qu'une vingtaine d'offices avaient communiqué leurs fichiers d'autorité, qui étaient disponibles sur le portail correspondant du site Web de l'OMPI⁴. Ce portail pouvait

³ https://www.wipo.int/standards/fr/part_07.html (Partie 7.13 : Tableaux de correspondance entre les événements nationaux ou régionaux influant sur la situation juridique des brevets et les événements figurant dans la norme ST.27 de l'OMPI).

⁴ https://www.wipo.int/standards/fr/authority_file.html.

donner aux autres offices et aux utilisateurs une vision plus complète des documents de brevet publiés.

12. Concernant la norme ST.96 (utilisation du XML (eXtensible Markup Language) dans le traitement des données de propriété intellectuelle), le CWS a souligné l'importance de la mise en œuvre interopérable de la norme ST.96 par les offices de propriété intellectuelle et il est convenu que le Bureau international hébergerait répertoire central des données relatives à la mise en œuvre de la norme ST.96 par les offices.

13. Le Bureau international a informé le CWS qu'il continuait d'appliquer les normes de l'OMPI aux produits et services de l'Organisation, par exemple les normes ST.27 et ST.96 au système administratif d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) et la norme ST.96 aux systèmes de Madrid et de La Haye.

14. Le CWS a noté que les normes de l'OMPI étaient progressivement appliquées par les concepteurs de systèmes informatiques. Il est donc convenu de créer un nouveau forum des développeurs afin qu'ils puissent fournir un retour d'information direct sur les normes de l'OMPI pertinentes.

AUTRES ACTIVITÉS

Ateliers sur les normes de l'OMPI

15. Dans le cadre des activités de l'Équipe d'experts du CWS chargée de la chaîne de blocs, un atelier sur la chaîne de blocs s'est tenu les 29 et 30 avril 2019 (vidéo sur demande disponible)⁵. Il était consacré à l'application de cette technologie à l'écosystème de la propriété intellectuelle et à la collaboration possible entre les milieux de la propriété intellectuelle et les spécialistes de la chaîne de blocs, avec la participation notamment d'experts de cette technologie et d'experts de la propriété intellectuelle issus du secteur privé, d'offices de propriété intellectuelle, d'universités, d'organismes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales. Cet atelier a donné une vision globale de cette nouvelle technologie et permis aux États membres du monde entier d'approfondir leurs connaissances. L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs du CWS s'efforcera de déterminer l'utilisation la plus efficace de cette technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle et la mesure dans laquelle une normalisation s'impose.

16. Dans le cadre des activités de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms du CWS, l'atelier sur la normalisation des noms s'est tenu les 2 et 3 mai 2019⁶. Les participants, notamment des experts issus d'offices de propriété intellectuelle, d'organismes de normalisation du secteur privé, d'universités, de fournisseurs de données et de groupes d'utilisateurs, ont examiné les solutions et les activités de collaboration possibles, y compris l'utilisation d'identificateurs pour les titulaires de titres de propriété intellectuelle et les déposants. Les participants de l'atelier ont noté qu'une collaboration plus étroite était nécessaire entre les offices de propriété intellectuelle et avec le secteur privé aux fins de la normalisation des noms.

Enquêtes sur les pratiques des offices de propriété intellectuelle

17. Le CWS a examiné et approuvé les réponses à trois questionnaires sur les pratiques des offices de propriété intellectuelle concernant la mise en œuvre des normes de l'OMPI et

⁵ https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=51407.

⁶ https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=51426.

d'autres activités connexes, notamment l'enquête sur les certificats complémentaires de protection (CCP) et les extensions de la durée de validité des brevets.

18. À sa septième session, le CWS a examiné les résultats des enquêtes et approuvé leur publication sur le site Web de l'OMPI. Il a également approuvé trois nouveaux questionnaires, notamment sur l'utilisation de modèles et d'images 3D dans les données et documents de propriété intellectuelle.

Services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités

19. Concernant la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec les normes de l'OMPI, le CWS a pris note de deux rapports (voir les documents CWS/6/31 et CWS/7/26) sur les activités menées par le Bureau international en 2017 et 2018, comme l'avait demandé l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session, tenue en octobre 2011.

20. Quatorze délégations de pays de la catégorie des moins avancés ou de pays en développement ont reçu un financement pour participer aux deux sessions, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2011.

CONCLUSIONS

21. En conclusion, les sixième et septième sessions ont débouché sur des progrès significatifs avec l'adoption et la révision de normes de l'OMPI qui contribueront à la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle et la reconnaissance partagée de la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts en matière de sensibilisation et de fourniture d'une assistance technique aux offices de propriété industrielle, sur demande et en fonction des ressources disponibles. Ces deux sessions ont également permis d'établir le programme de travail futur, qui pourrait répondre de manière plus satisfaisante aux exigences d'une époque marquée par des bouleversements technologiques.

22. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité des normes de l'OMPI" (document WO/GA/51/13).

[Les documents CWS/6/31
et CWS/7/26 suivent]



CWS/6/31
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 18 SEPTEMBRE 2018

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2017 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété [industrielle] en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (<http://www.wipo.int/tad/fr/index.jsp>).
2. À sa cinquième session, le CWS a relevé que le Secrétariat fournirait une assistance technique et dispenserait des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources, et que le Secrétariat présenterait une proposition concernant les cours de formation en ligne sur les normes de l'OMPI pour examen par le CWS à sa sixième session (voir le paragraphe 112 du document CWS/5/22).
3. Les normes de l'OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils de l'Organisation, tels que les solutions opérationnelles de l'OMPI, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

FORMATION À L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI ET SERVICES CONSULTATIFS CONNEXES

4. En 2017, le Bureau international a fourni des services consultatifs à plusieurs offices de propriété industrielle afin d'aider ces derniers et leurs utilisateurs à utiliser les normes de l'OMPI, cela au moyen de courriers électroniques ou lors de conférences en ligne ou de réunions en présentiel.
5. Le Secrétariat n'a pas reçu de demande d'assistance technique et de formation concernant les normes de l'OMPI depuis la dernière session du CWS. Le Secrétariat fournira une assistance technique et dispensera des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources.
6. Afin de donner suite aux débats relatifs aux cours de formation en ligne sur les normes de l'OMPI tenus à la cinquième session du CWS, le Secrétariat prévoit d'organiser deux séminaires sur le Web, l'un au cours du second semestre de 2018 et l'autre au cours du premier semestre de 2019. Le Secrétariat examine également la possibilité de créer un cours d'enseignement à distance sur les normes de l'OMPI, en collaboration avec l'Académie de l'OMPI, à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété industrielle, des utilisateurs de l'information en matière de propriété intellectuelle et des étudiants universitaires.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE UTILISANT LES NORMES DE L'OMPI

7. Le programme 15 a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et des institutions de propriété industrielle. Les services prévus par le programme comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance porte sur les normes de l'OMPI sur les données et l'information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des travaux du programme et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.
8. Dans le cadre de ce programme, des activités ont été entreprises en 2017 avec 58 offices de propriété industrielle, notamment 14 ateliers de formation régionaux ou sous-régionaux. À la fin de l'année 2017, 84 offices de pays en développement du monde entier utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'Organisation, qui intègrent les normes de l'OMPI, pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Un élément essentiel du programme pour l'exercice en cours consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d'informations sur le site Web du programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/index.html.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

9. Sur demande, le Bureau international développe un outil logiciel commun qui permettra aux déposants de demandes de brevet de préparer un listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés conformément à la norme ST.26 de l'OMPI et aidera les offices de propriété industrielle à traiter et à examiner les listages de séquences. Cet outil devrait être mis en place au cours du second semestre de 2019.

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE L'OMPI

10. Afin de faire mieux connaître les normes de l'OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une norme de l'OMPI nouvelle ou révisée, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la cinquième session du CWS de sept pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

ÉCHANGE DE DONNÉES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d'améliorer l'accès des utilisateurs de ces pays à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L'échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes applicables de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2017 : Chili, France, Islande, Thaïlande et Viet Nam; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées dans la base de données PATENTSCOPE au cours de l'année 2017 : Arabie saoudite, Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Danemark, France, Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande.

12. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2017 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2019, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

[Le document CWS/7/26 suit]



CWS/7/26
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 14 MAI 2019

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Septième session
Genève, 1^{er} – 5 juillet 2019**

RAPPORT SUR LA PRESTATION DE SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l'Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l'OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2018 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l'OMPI s'est efforcé "de fournir des services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété [industrielle] en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle" (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l'assistance technique (www.wipo.int/tad/fr/index.jsp).

2. Les normes de l'OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils de l'Organisation, tels que les solutions opérationnelles de l'OMPI, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d'informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

FORMATION À L'UTILISATION DES NORMES DE L'OMPI ET SERVICES CONSULTATIFS CONNEXES

3. En 2018, le Bureau international a fourni des services consultatifs à plusieurs offices de propriété industrielle afin d'aider ces derniers et leurs utilisateurs à utiliser les normes de l'OMPI, cela au moyen de courriers électroniques ou lors de conférences en ligne ou de réunions en présentiel.

4. Le Secrétariat n'a pas reçu de demande d'assistance technique et de formation concernant les normes de l'OMPI depuis la dernière session du CWS. Le Secrétariat fournira une assistance technique et dispensera des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES INSTITUTIONS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE UTILISANT LES NORMES DE L'OMPI

5. Le programme 15 a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu'ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L'assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d'action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et des institutions de propriété industrielle. Les services prévus par le programme comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l'analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l'administration des droits de propriété intellectuelle et à l'échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l'établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l'assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l'échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l'appui aux systèmes fournis par l'OMPI. Le cas échéant, l'assistance porte sur les normes de l'OMPI sur les données et l'information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des travaux du programme et jouent un rôle essentiel dans l'obtention des résultats escomptés.

6. Dans le cadre de ce programme, des activités ont été entreprises en 2018 avec 42 offices de propriété industrielle, notamment 12 ateliers de formation régionaux ou sous-régionaux. À la fin de l'année 2018, 84 offices de pays en développement du monde entier utilisaient activement les solutions opérationnelles de l'Organisation, qui intègrent les normes de l'OMPI, pour l'administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Un élément essentiel du programme pour l'exercice en cours consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d'informations sur le site Web du programme d'assistance technique de l'OMPI à l'intention des offices de propriété industrielle à l'adresse https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/index.html.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AGENTS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DES EXAMINATEURS AUX FINS DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

7. Sur demande, le Bureau international développe un outil logiciel commun, WIPO Sequence, qui permettra aux déposants de demandes de brevet de préparer un listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés conformément à la norme ST.26 de l'OMPI et

aidera les offices de propriété industrielle à traiter et à examiner les listages de séquences. L'outil WIPO Sequence devrait être mis en place au cours du second semestre de 2019.

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES NORMES DE L'OMPI

8. Afin de faire mieux connaître les normes de l'OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d'un plus grand nombre de ces pays à l'élaboration d'une norme de l'OMPI nouvelle ou révisée, comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la sixième session du CWS de sept pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

ÉCHANGE DE DONNÉES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l'échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d'améliorer l'accès des utilisateurs de ces pays à l'information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L'échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes applicables de l'OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l'année 2018 : Bahreïn, Émirats arabes unis, Italie, Koweït, République de Macédoine du Nord, Samoa, Soudan et Tunisie; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées dans la base de données PATENTSCOPE au cours de l'année 2018 : Bulgarie, Géorgie, Inde, Italie, Laos et Roumanie. Les collections de dessins ou modèles industriels de l'Allemagne, de la France, de la Géorgie, de la Jordanie, de la Mongolie, de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, de la République de Macédoine du Nord et de la République de Moldova ainsi que les enregistrements internationaux effectués entre 1985 et 1998 ont également été intégrés à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l'OMPI en 2018.

10. Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2018 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2019, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

[Fin du document]